



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1

Téléphone : (819) 519-2997
Télécopieur : (819) 519-5367

www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2023-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-06 CONCERNANT LA COMPÉTENCE DE LA MRC DE NICOLET YAMASKA DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT COLLECTIF SUR SON TERRITOIRE

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, que le ***Règlement N° 2023-01 modifiant le règlement 2020-06 concernant la compétence de la MRC de Nicolet Yamaska dans le domaine du transport collectif sur son territoire***, adopté par le Conseil de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska lors de son assemblée du 17 mai 2023, est entré en vigueur le 31 mai 2023.

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la MRC au www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca.

Donné à Nicolet, ce 31 mai 2023

Michel Côté, Ph.D.
Directeur général et
Greffier-trésorier